



Assistance juridique gratuite

Par **lexa_old**, le **21/06/2007 à 12:32**

Bjourrnje voudrai savoir les criteres pour beneficier d'une assistance juridique gratuite.J'ai ete licencié pour motif economique il ya un mois,durant les 3 mois precedents je n'ai pas ete payé,j'ai mis mon employeur au prudhomme pour qu'il me paye.Cela fait une semaine je n'ai tjs rien.Je voudrai prendre un avocat ms est ce que j'ai droit a un avocat gratuitement?rnMerci de votre reponse.

Par **Dinah**, le **21/06/2007 à 17:03**

Pour faire une demande d'aide juridictionnelle, il vous faut demander un formulaire dans un tribunal ou en mairie.rnToute personne peut faire cette demande dès lors qu'elle est de nationalité française, ou qu'elle réside régulièrement et habituellement en France.rnrnCette aide sera totale ou partielle selon votre situation. Si elle est partielle, l'Etat ne s'acquittera que d'une partie des frais de justice (honoraires de l'avocat par exemple), l'autre restant à votre charge.rnrnPour savoir quelles sont les conditions de ressources de l'aide juridictionnelle, vous pouvez aller sur ce site :rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1070.xhtml>